

PROCÈS-VERBAL

Séance du 3 septembre 2012

Présidence : M. André CATTIN

1. Appel : 83 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Elisabeth RUEY-RAY, Fabienne FREYMOND CANTONE, Stéphanie SCHMUTZ, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – MONGE Olivier, huissier suppléant

Excusés : BISCHOFBERGER Jean, BOURQUI Marc, BUCHS Patrick, CARRARD Raymond, CARRON Margaux, CHAPPUIS Vera, DARBRE GUBBINS Florence, FONJALLAZ Denise, FRACHEBOURG Jean-Marie, GAILLE Josette, JOLY Régis, SCHALLER Anik, SCHWERZMANN Daniëlle

Absents : EQUHEY Steve, PIEREN Taïna, POZZA Oswaldo

2. Procès-verbal de la séance du 25 juin 2012

M. le Municipal Claude ULDRY avait remis des communications municipales, mais l'annexe n'a pas été jointe au PV. Elle le sera avec le présent procès-verbal.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

- M. le Président signale que les séances du Bureau débuteront désormais à 19h. et celles du Conseil à 20h. au lieu de 20h. 15 dès la séance du mois d'octobre.
- Il demande aux Conseillers de se servir de leur télécommande lorsqu'ils désirent intervenir dans la discussion. Ainsi l'ordre de passage sera respecté.
- M. le Président donne lecture d'une lettre de remerciements de la ville de Genève au sujet de la présence de la ville de Nyon lors des cérémonies du 1^{er} août.
- Il donne lecture des lettres de démissions du Conseil de Mmes Myriam PASCHE et Lise ROSSIER, SOC, M. René WENGER, PIN et M. Damien OEGGERLI, UDC ainsi que le viennent-ensuite M. Niklas JARENBACK.
- M. Gregory DURAND, SOC, et M. Eric BIELER, PLR démissionnent de la COGES. Mme Myriam PASCHE était également membre de la COGES

5. Assermentations

M. le Président procède à l'assermentation de Mme Valérie ANNEN, PIN, M. Vincent DESPONDS, SOC et de M. Henrique AZEHNA, UDC. Il leur souhaite la bienvenue. Le parti socialiste a un siège vacant.

6. Election à la COGES

Pour le PLR, M. David SAUGY présente Mme Roxane FARAUT-LINARES. Pour le parti socialiste, M. Yves FROIDEVAUX présente Mme Séverine LUGEON. Elles sont élues par applaudissements. Le deuxième siège socialiste sera repourvu prochainement.

7. Rapports N° 43 de majorité et minorité concernant la route des Tattes d'Oies – giratoire Signy / Tattes d'Oie / Alfred Cortot / Eules – Demande de crédit de CHF 2'156'200.- TTC pour financer le réaménagement, en intégrant la mobilité douce

Rapporteurs : M. David VOGEL pour le rapport de majorité
M. Maurice GAY pour le rapport de minorité

La discussion est ouverte.

M. Christian PUHR comprend que le rapport de minorité n'ait pas pu être présenté lors de la dernière séance au vu de sa longueur. Il demande si c'est vraiment du luxe que de mettre des bandes tactiles pour les malvoyants sur une route, d'implanter des bancs pour permettre aux personnes à mobilité réduite et âgées de se reposer lors de leurs déplacements, d'aménager convenablement les passages piétons réservés surtout aux écoliers, d'aménager un trottoir de manière à ce que les piétons puissent cohabiter avec les cyclistes ou autres trottinettes, ou encore de prévoir des plantations le long de cet axe afin de séparer la chaussée du trottoir. Il demande aux minoritaires de la commission quels sont les aménagements en ville de Nyon qui peuvent être qualifiés de luxueux.

M. Sacha SOLDINI précise que, suite à une discussion avec M. Martin du service des ambulances de Nyon, il est ressorti que la personne qui est venue lui demander sa position par rapport à ce projet, lui a fait comprendre qu'il était prévu des chicanes ainsi que des gendarmes couchés, alors que ce n'est pas le cas. M. Martin lui a dès lors confirmé par écrit qu'en aucune façon il ne s'oppose à ce que cette route soit mise à 30 km/h. Toutefois, il ne faudrait pas que la chaussée soit équipée de gendarmes couchés ou chicanes alternatives afin de ne pas pénaliser les courses urgentes. De plus, il estime qu'on ne peut pas comparer les routes de Clémenty, Alfred-Cortot, les Eules ou Oulteret avec celle des Tattes d'Oie, les premières étant bien plus larges et n'ayant pas de places de parc. Par ailleurs, une pétition a été lancée par une habitante du quartier demandant de sécuriser au plus vite ce tronçon, qui a recueilli 416 signatures en moins d'une semaine. Il demande de soutenir le rapport de majorité.

M. Bernhard WILLI rappelle que, suite à sa motion concernant l'entretien des chaussées et prioritairement la rue de la Morâche devant le centre commercial de la Combe, le Conseil a, à l'unanimité, accepté de mieux entretenir les chaussées rapidement. Dans ce préavis, il n'est nullement fait mention d'une réfection de cette rue. Par ailleurs, il a été surpris de lire dans la presse qu'une minorité s'oppose à une route à 30 km/h. Il précise que le but du refus est de s'opposer au coût de réfection ainsi qu'une priorité à la réfection de la rue de la Morâche. Il rappelle que la réfection de la route des Tattes d'Oie était devisé par la Municipalité à CHF 600'000.-. Par la suite, pour aménager des îlots, modifier les trottoirs et arboriser la rue, un crédit supplémentaire de CHF 2'156'000.- a été demandé. Si l'on enlève le coût du giratoire, qui n'est pas contesté, il reste plus de 2 millions pour ces aménagements, ce qu'il estime trop élevé. Il se demande si la commune a assez d'argent pour des réalisations urgentes dans le même luxe. Le but du rapport de minorité est d'obtenir de la Municipalité un projet efficace, rationnel et moins coûteux qui permettra de mener à bien d'autres réalisations, tels qu'une UAPE, des immeubles à loyers abordables ou des subventions pour les jeunes sportifs. Il signale à la Municipalité qu'il n'est pas nécessaire de rouler en Rolls Royce, ce d'autant que de nombreux préavis sont encore attendus d'ici la fin de l'année.

M. Pierre WAHLEN estime que c'est sans doute le prix à payer pour faire devenir cette route un véritable espace public. On doit aujourd'hui réparer les erreurs faites dans les années 60 où la voiture était reine et les routes n'étaient que des espaces de transit. Les efforts que l'on doit consentir pour les faire passer à un statut d'espace public où pourront cohabiter les cyclistes, les piétons et les voitures sont certes importants, mais il en va de l'avenir de notre ville. Par ailleurs, il relève que le rapport de minorité reprend ce qu'il fustige en refaisant non seulement la commission mais proposant des solutions forcément meilleures selon eux. Il pense que ce n'est pas le rôle des commissions qui doivent simplement accepter ou refuser des préavis. Il demande de soutenir le préavis.

M. Yves FROIDEVAUX ne sait pas où l'on va si chacun a sa propre priorité. Il relève que cette route est probablement celle fréquentée par le plus d'élèves dans la ville. Ne pas sécuriser et mettre en place des aménagements qui permettront effectivement de rouler à seulement 30 km/h est grave, même si le coût est élevé.

M. Christian PERRIN pense qu'il est urgent d'attendre. Il estime faux de faire la réfection maintenant à cause des chantiers en cours et potentiels. Il faudra la refaire au fur et à mesure des chantiers. Dans la commune, il y a d'autres tronçons qui doivent également être refaits. Il rappelle qu'une planification a été faite et il est surpris que l'on commence par la moins urgente. Il appelle à voter pour le rapport de minorité.

Mme Marlyse GRAF-ZAUGG trouve le montant extrêmement bas par rapport à la qualité et la quantité des aménagements qui vont servir à toute la population.

M. David VOGEL convient que ce n'est pas le coût qui détermine la qualité, et ne trouve pas le préavis exagéré. Il précise encore qu'il n'y a pas de réponse officielle des pompiers, puisque personne ne leur a officiellement demandé leur avis. Concernant le prix du mètre linéaire, il pense que l'on devrait plutôt considérer le prix au m². Il rappelle qu'en refusant ce préavis, cela ne va pas faire avancer plus vite d'autres dossiers. Enfin, il trouve dommage de dire non à un projet qui va dans le bon sens, soit la mobilité douce, car circuler à vélo en ville de Nyon est assez sport.

M. Maurice GAY, pour répondre à quelques remarques, pense que si l'on pouvait refaire la route pour CHF 600'000.- et que maintenant cela se monte à CHF 3 millions, la différence doit être justifiée. Il faut se demander ce qui est nécessaire et ce qui ne l'est pas. Au sujet des ambulances et des pompiers, il n'y a effectivement pas de position officielle, mais lorsque le camion pompier part en urgence, si la route est étroite, les automobilistes ont tendance à paniquer et s'arrêter au milieu. Concernant la pétition, bien que celle-ci n'ait pas été déposée au Bureau, il est légitime que des parents s'inquiètent, toutefois ce qui est le plus dangereux, ce sont les parents eux-mêmes aux abords des écoles. De plus, il pense que l'on voit moins bien un enfant derrière un aménagement, il est préférable de laisser un certain dégagement. Enfin, il faut également penser aux personnes qui doivent se déplacer en voiture, tout le monde ne peut pas circuler à vélo.

M. Christian UDASSE demande qu'on lui prouve que l'état actuel n'est pas dangereux et que l'on peut dès lors attendre, sinon il votera le rapport de majorité.

M. Jacky COLOMB pense que comparaison n'est pas raison. Les CHF 600'000.- ne faisaient pas l'objet d'un préavis, mais il s'agissait d'une ligne de budget. Cela n'aurait peut-être pas suffi.

M. Knut RUPPRECHT trouve qu'il s'agit de deux concepts différents. D'une part une réfection de route et d'autre part la mise en place d'un nouveau concept. Des spécialistes ont défini ce qui est nécessaire pour sécuriser cette route et l'on ne peut pas comparer les coûts entre ces deux concepts juste en comparant le prix du mètre linéaire. Il s'agit d'accepter un concept.

M. Maurice GAY précise qu'il s'agissait de crédits d'investissement du service des travaux dans le budget 2009 et qu'habituellement les estimations des coûts sont justes.

M. Christian PERRIN souhaite connaître le nombre d'accidents récents sur cette route, même si un seul accident est toujours un de trop. Cela permettrait de connaître le niveau d'urgence.

M. Jacques HANHART pense qu'il est facile de faire signer une telle pétition aux abords de n'importe quelle rue. Il estime que cette route est le lien entre la zone industrielle et celle de l'ouest et qu'il faut penser aux artisans qui doivent circuler, sans devoir passer par le bord du lac.

M. Sacha SOLDINI répond à M. Perrin. Comme il habite au giratoire, il signale que toutes les semaines il y a des accidents.

M. le Municipal Olivier MAYOR relève le danger des extrapolations comme cela a été fait dans le rapport de minorité, lorsque les hypothèses de départ ne sont pas exactes. On ne peut pas compter de cette manière, au mètre linéaire, mais il est plus juste de parler de m². De plus, pour certaines chaussées, seul le revêtement sera refait et non pas la chaussée intégrale. Des subventions pourraient également être reçues. Au sujet de l'urgence, il répète qu'il faut coordonner avec le chantier des appartements protégés. Les travaux commenceront du côté du giratoire. Enfin, il précise que si l'on respecte la vitesse, le trajet sera rallongé de 25 secondes avec les nouvelles restrictions. Il pense qu'il est urgent de construire des espaces publics de qualité de vie.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le Conseil accepte l'amendement 1 proposé par la majorité de la commission à la majorité, 10 avis contraires et 10 abstentions.

Le Conseil accepte l'amendement 2 proposé par la majorité de la commission à la majorité, 3 avis contraires et 16 abstentions.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 28 avis contraires et 8 abstentions :

1. que la Municipalité est autorisée à procéder aux travaux de reconstruction de la route des Tattes d'Oie, pour tenir compte de la mobilité douce, ainsi que du giratoire situé à l'intersection des routes de Signy et des Tattes d'Oie avec les avenues Alfred-Cortot et des Eules.
2. de lui accorder un crédit de CHF 2'156'200.- TTC qui sera porté au compte n° 9143.20 « dépenses du patrimoine administratif », dépense amortissable en 30 ans.
- 2 bis. de lui accorder un crédit supplémentaire afin de réaliser l'éclairage sur ce tronçon, de CHF 147'000.- TTC qui sera porté au compte n° 9143.20 « dépenses du patrimoine administratif », dépense amortissable en 30 ans.
3. La Municipalité est autorisée pour la parcelle 538 à procéder à toutes opérations et à signer tous actes, notamment ceux en conformité à la Loi sur l'expropriation, tendant à permettre la réalisation des travaux d'amélioration piétonne et routière, d'assainissement du réseau des collecteurs EC et EU et des travaux d'infrastructure des Services Industriels y relatifs.

8. *Rapport N° 45 concernant une subvention pour le sport d'élite – Demande de crédit de CHF 200'000.- pour aider les clubs phares évoluant en ligue nationale.*

Rapporteur : M. Jean-Pierre VUILLE

En préambule, le rapporteur souhaite modifier l'amendement proposé en remplaçant le terme « d'attribuer » par celui de « préavis ».

La discussion est ouverte.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ précise que la Municipalité, lorsqu'elle a présenté ce préavis, avait pour but premier d'aider les sports nyonnais qui en ont bien besoin. Ils manquent d'infrastructures, pour lesquelles on ne peut rien faire dans l'immédiat, et d'argent et là, on peut faire un geste pour eux. La manière dont la Municipalité envisageait d'aider le sport nyonnais était par le biais des clubs phares. En effet, une demande était faite par ceux-ci et la Municipalité pensait également que, les aider, était une reconnaissance du travail effectué par les bénévoles qui est décuplé dans les sociétés qui ont une équipe qui évolue à haut niveau. La Municipalité pensait également que les clubs phares étaient une incitation positive aux jeunes de pratiquer le sport. Néanmoins, elle rappelle que le but premier de ce préavis est d'aider les clubs sportifs nyonnais. C'est pourquoi la Municipalité peut tout à fait se rallier aux amendements proposés.

Mme Aline ANGELI estime que la politique est faite de choix, d'options et de directions. Aujourd'hui, la Municipalité fait le choix de soutenir les clubs d'élite. Cette option se défend, étant donné qu'elle découle d'un besoin réel de ce qui a été observé sur le terrain et de ce dont témoignent les acteurs des différents clubs. On parle de difficultés financières liées au paiement des licences en ligues supérieures ou de frais plus importants en déplacement. Pour illustrer cet exemple, on voit le waterpolo qui a renoncé à monter en LNA pour des questions de coûts. La Municipalité ne crée pas le besoin mais y répond. Lors de ces dix dernières années, elle a organisé plusieurs manifestations pour développer le sport pour tous (beach soccer, journée du sport, etc...). Aujourd'hui, elle choisit, en parallèle, un soutien au sport d'élite. Dans le budget communal, ce montant de CHF 200'000.- ne représente pas une grande somme mais c'est appréciable pour les sociétés. Il s'agit également d'un signe d'encouragement et de reconnaissance. Pour les personnes qui n'envisagent pas de soutenir le sport d'élite, elle signale qu'il est intéressant de constater qu'à Nyon certaines équipes rivalisent avec les meilleures sur le plan national, mais cela reste dans des mesures de dépenses raisonnables. Elle ajoute que toutes les équipes qui évoluent à ce niveau le font grâce à une fourmilière de bénévoles qui ne comptent pas leur temps et qui représentent un exemple pour les jeunes. Elle soutiendra le préavis dans sa globalité, mais si toutefois la majorité du Conseil ne va pas dans ce sens, elle encourage les Conseillers à réserver cette somme pour le sport en général. Aujourd'hui le sport à Nyon a besoin d'un signe clair des élus. Cet argent n'est pas à considérer comme une dépense, mais comme un investissement dans le développement d'une société saine.

M. Yves FROIDEVAUX partage pour l'essentiel ce que vient de dire Mme Angeli. Le sport doit être soutenu. Toutefois, il était satisfait du préavis qui définissait clairement des clés de répartition et les critères d'octroi de la somme. Il est dérangé par les amendements de la commission qu'il estime flous et se demande à qui sera distribué cette somme et selon quels critères, quels projets. Il préfère que la somme soit ajoutée aux CHF 300'000.- actuels pour tous les clubs.

M. David VOGEL n'est pas non plus convaincu par la forme de répartition proposée par la commission. Au final, c'est la Municipalité qui va décider à qui attribuer la somme. Il trouve la solution bancale. Sur le fond, il est d'accord avec la somme mais pas sur la forme.

M. Jacky COLOMB souligne que la commission culturelle fonctionne de la même manière. Elle a un budget, elle reçoit des dossiers et prévoit pour les différentes associations auxquelles elle souhaite donner de l'argent.

M. Christian UDASSE est interpellé car, dans le préavis, on parlait du Stade Nyonnais qui était dans l'élite nationale. Or ce n'est plus le cas, mais il demande que ce club puisse également recevoir de l'argent car il forme énormément de jeunes. Il souhaite que cela soit distribué au sport d'élite.

Mme Roxane FARAUT-LINARES précise que la clé de répartition proposée dans le préavis n'était pas définitive. La commission ne trouvait pas cela très clair.

M. Jean-Claude MERMILLIOD souligne que le point 2 des conclusions du préavis prévoyait un règlement d'attribution. Or le point 2 proposé par la commission va dans un sens complètement différent. Selon la façon dont on distribue cette somme, il se demande si l'on peut se passer d'un règlement d'attribution.

M. Jean-Pierre VUILLE précise que Mme la Municipale a indiqué à la commission qu'il ne s'agissait pas d'un règlement, qui aurait dû être soumis au Conseil, mais qu'il s'agissait de directives.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ confirme ce point et que des directives seront édictées, comme pour la commission culturelle. Les sommes mentionnées dans le préavis étaient indicatives, le sport change continuellement. Le but n'est pas de figer les choses et de faire un règlement précis, mais il faut utiliser la commission des sports et sa compétence pour savoir quel club mérite de recevoir une partie de la somme selon certains critères prédéfinis.

Elle regrette que l'on prête des à priori négatifs aux sportifs qui ne seraient pas capables de gérer des dossiers. Elle estime que l'on peut faire confiance à la commission des sports qui saura statuer sur les dossiers présentés.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le Conseil accepte l'amendement de la commission à la majorité, 7 avis contraires et 11 abstentions.

Au vote, le Conseil décide, à la majorité, 3 avis contraires et 6 abstentions :

1. d'accorder un crédit de CHF 200'000.- sur le compte 170.3653.00 du budget 2012 (crédit supplémentaire) et des années suivantes afin de soutenir le sport yonnais.
2. de charger la commission municipale des sports de préavisier ces subventions sur présentation de dossiers motivés des clubs. Au cas où l'entier de cette somme ne serait pas attribuée, le solde serait ajouté à la subvention annuelle de CHF 300'000.- pour répartition selon la clé habituelle.

9. *Rapport N° 52 concernant le programme de législature pour la période 2011-2016*

Rapporteur : Mme Bernadette NELISSEN

La discussion est ouverte.

Mme Christine TROLLIET, pour le groupe des Verts, remercie la Municipalité pour ce programme de législature. Cette action de communication et clarification des options prises pour la gouvernance de la commune leur paraît des plus louables. Cette brochure est bien conçue et présente de manière pragmatique les intentions et les projets de la Municipalité. Ce programme semble réaliste et logique et répond aux besoins de la ville. Un petit bémol concernant le volet de l'énergie : ils auraient souhaité que des pistes et des options pour favoriser les économies d'énergie soient plus présentes.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 1 avis contraire et 3 abstentions :

- de prendre acte du rapport N° 52

10. *Rapport N° 53 concernant une demande de crédit de CHF 892'000.- TTC pour l'établissement d'une expertise technique systématique du patrimoine immobilier communal.*

Rapporteur : Mme Véronique BÜRKI-HENRIOD

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART intervient sur le volet amiante qui est un sujet très délicat. Tous les bâtiments construits avant 1990 en contiennent. On en trouve dans des colles de carrelage, des faux plafonds, etc... Il est d'accord de saisir ce problème, mais estime que faire une expertise systématique coûtera très cher. Un appartement de 3 pièces entièrement désamiante représente un mois de travail et un coût de CHF 10'000.-. Il pense que l'on soulève un vrai problème, mais qu'il est très délicat de trouver des solutions.

M. Claude FARINE lui répond qu'il est stipulé dans le rapport qu'il s'agira de prélèvements ponctuels ne nécessitant pas de grands travaux. Il trouve important d'avoir des éléments à ce sujet dans une telle expertise.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 21 avis contraires et 2 abstentions :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 892'000.- TTC pour l'établissement d'une expertise technique de 66 bâtiments du parc immobilier communal;
2. de porter la somme de CHF 892'000.- TTC en augmentation du compte n°9143 pour les bâtiments des patrimoines administratif et financier, dépense amortissable en 5 ans.

11. *Rapports N° 54 concernant l'adoption de l'addenda II du plan de quartier « Perdtemps - St-Jean »*

Rapporteur : M. Yves GAUTHIER-JAQUES

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote le Conseil décide à une large majorité et 2 abstentions :

1. d'adopter l'addenda II au plan de quartier "Perdtemps - Saint-Jean"
2. de lever l'opposition de M. et Mme Antonio et Antonella Nerone
3. de lever l'opposition de M. et Mme Roland et Patricia Freudiger
4. de lever l'opposition de M. Gilles Chardon
5. de lever l'opposition de Mme Pascale Seghin
6. de lever l'opposition de l'Association Perdtemps-Usteri, M. et Mme Jean-Jacques et Christiane Manz, M. Arnaud Hastoy, M. et Mme Laurent et Delphine Cortial, M. et Mme Luc et Natacha Faucheur, M. et Mme Hermann et Silvia Oechsli, M. Robert Yazgi, M. Alain Blanchoud, M. et Mme Michel et Claudine Lecoultre, Mme Davide Rodogno, M. Paul Whitwam, Mme Daniele Rodogno, et Mme Marie-Claude Dougoud ;
7. de lever l'opposition de M. Marc Pillonel.

12. *Rapport N° 56 concernant la déchèterie intercommunale de l'Asse. Demande de crédit d'études de CHF 160'000.- TTC.*

Rapporteur : M. Sacha SOLDINI

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 3 avis contraires et 1 abstention :

1. d'accorder un crédit d'études de CHF 160'000.-TTC à la Municipalité pour procéder à l'établissement du projet de construction d'une déchèterie intercommunale à l'Asse ;
2. le montant de CHF 160'000.-TTC sera à porter au compte n° 9143.20 "dépenses du patrimoine administratif", dépenses amortissables en 5 ans.

13. *Rapport N° 57 concernant une demande de crédit de CHF 225'000.- sur 5 ans (2013-2017) pour l'engagement d'un chef de projet pour la mise en œuvre de la RDU (route de distribution urbaine) et de ses quartiers.*

Rapporteur : M. Claude FARINE

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 3 avis contraires et 9 abstentions :

sous réserve de la participation financière des autres partenaires :

1. d'autoriser la Municipalité à engager un crédit d'investissement de CHF 225'000.- sur cinq années à compter de 2013 jusqu'à 2017, soit une participation financière annuelle de CHF 45'000.- ;
2. ce montant sera porté en augmentation du compte 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans ; le premier amortissement interviendra l'année suivant l'engagement de la première dépense.

14. *Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Victor ALLAMAND intitulé « Du Boiron à l'Asse ou (co) ordonner le quartier de Rive ».*

Rapporteur : M. Dominique KARLEN

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 abstention :

- de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

15. *Rapport municipal N° 60 en réponse au postulat de M. le Conseiller communal Christian Udasse, intitulé « Nyon mise sur le solaire. Mise en place d'un plan solaire pour la nouvelle législature 2011-2016 ».*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

16. *Préavis N° 61 concernant le parking de la Duche. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 345'000.- pour le rachat d'actions et la reprise d'un prêt.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

17. *Préavis N° 62 concernant l'engagement de cinq aspirants de police pour l'école de police 2013, d'un assistant de sécurité publique et d'une secrétaire. Demande de crédit de fonctionnement de CHF 995'000.-.*

La discussion est ouverte.

M. Albert GRAF trouve le préavis intéressant à plusieurs titres, toutefois il constate le nombre impressionnant de délits, la montée en puissance du trafic de drogue et dans les aspects du développement durable on concrétise la nécessité impérieuse et immédiate d'augmenter les effectifs de police. Malheureusement, ces effectifs de police ne seront augmentés qu'au printemps 2013 et encore très modestement, pour ensuite arriver à 40 policiers en 2016. Cela ne va pas assez vite et n'est pas suffisant. Il appartient à la Municipalité de prendre des mesures immédiates car la situation est inquiétante et le nombre de plaintes pénales a doublé. Il demande de prendre des mesures afin que la Promenade d'Italie ne devienne pas le Jardin Anglais de Genève. Nous devons avoir une transparence des statistiques car cela ne va plus. Il faut intervenir avec efficacité et urgence.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

18. Préavis N° 63 concernant le règlement de la taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

19. Préavis N° 64 concernant la création d'une UAPE communale et d'une extension de la Crèche Croquelune à la route de l'Etraz 50.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

20. Préavis N° 65 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2013.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

21. Préavis N° 66 concernant une 1ère série de crédits supplémentaires au budget 2012 pour un montant de CHF 540'000.-, entièrement compensés

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

22. Préavis N° 67 concernant le nouveau concept de gestion et de financement des déchets. Demande de crédit de réalisation des nouveaux éco-points et aménagements des éco-points existants de CHF 2'800'000.- TTC – Demande de crédit d'investissement pour l'achat de véhicules de CHF 85'000.- TTC – Demande de crédit d'investissement pour l'adaptation du système de facturation de CHF 40'000.- TTC – Demande de crédits annuels de fonctionnement pour l'engagement de 3 EPT (ouvriers professionnels) de CHF 309'000.-.

La discussion est ouverte.

Mme Marlyse GRAF-ZAUGG attire l'attention sur le fait qu'il ne faut pas oublier la globalité de la thématique et bien traiter les différents éléments le plus harmonieusement possible. Elle relève que dans le projet de 2009, il y avait une déchèterie XL qui se voulait intercommunale avec un maximum de prestations pour un coût raisonnable et un des arguments avancé par les opposants était de s'assurer la participation des communes voisines avant de lancer l'opération. Ce soir, un crédit d'études pour une déchèterie, à ses yeux minimaliste, a été voté et rien ne vaut le service à domicile. Elle estime qu'il faut des collectes à la maison plutôt que des déplacements des citoyens aux éco-points ou à la déchèterie. Elle demande à la commission de regarder la part des prestations fournies par des entreprises privées et la part des prestations fournies par le service communal.

M. Pierre GIRARD invite la commission à regarder si la TVA sur la taxe sera à 2,8 ou 8%.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

23. Préavis N° 68 concernant une demande de crédit de CHF 278'240.- TTC pour le financement du réaménagement de la Grande Jetée, comprenant la création d'un skatepark, d'un beach soccer et d'une zone de détente.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

24. *Postulat de M. Yves GAUTHIER-JAQUES concernant les travaux sur les bâtiments de l'école du Couchant.*

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Claude ULDRY souhaite donner quelques chiffres. En ce qui concerne les pellets, les services communaux attendaient d'avoir une année de consommation pour avoir une idée objective de la situation. Trente-deux tonnes de pellets ont été consommées pour un coût légèrement inférieur à celui du mazout. L'étude demandée a déjà été faite par le programme Epicure.

Le postulant maintient sa demande de renvoi à une commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi à une commission.

25. *Postulat de M. David VOGEL concernant la mise en place d'un service de livraison à domicile à Nyon*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi à une commission.

26. *Postulat de Mme Bernadette NELISSEN concernant le vandalisme, la consommation abusive d'alcool et le trafic de drogue sur les places de jeux et parcs publics du centre-ville de Nyon*

La discussion est ouverte.

Mme Doris ULDRY souhaite que l'on ne scinde pas la ville en deux car il y a les mêmes problèmes au nord de la ville, et pas seulement au centre. Elle demande que la commission s'occupe de toute la ville.

M. Victor ALLAMAND demande que la commission prenne en compte l'excès de végétation qu'il y a dans le talus qui surplombe la Promenade d'Italie. Ce talus était en herbe et l'on a laissé la végétation pousser ce qui rend le travail de surveillance de la police plus difficile.

M. Laurent MIEVILLE constate que pas un jour ne passe sans qu'il ne croise des habitants dépités de voir Nyon relégué à un rôle secondaire au sein de l'agglomération du Grand Genève. Il est cependant une catégorie dans laquelle notre ville pourrait revendiquer de figurer sur la plus haute marche du podium, celle du plus grand nombre de délits liés à la drogue par habitant. Avec 60% d'augmentation en 3 ans, Nyon a détrôné l'année passée ses deux grandes sœurs lémaniques, Lausanne et Genève, pourtant au centre des projecteurs dans ce domaine. Ce n'est pas une surprise pour tout le monde. Depuis plusieurs années, de nombreuses personnes, témoins du trafic de drogue grandissant, ont essayé de tirer la sonnette d'alarme. Sans succès. Poliment ignorés la plupart du temps, elles se sont vues rétorquer que les choses n'étaient pas si graves et qu'en tant qu'habitants privilégiés, elles devaient cesser de se plaindre. Au-delà de ces chamailleries entre plaignants et gouvernants, il se demande s'il est nécessaire de s'inquiéter de ce triste record et s'il ne serait pas préférable de laisser vivre un marché de la drogue à Nyon puisque de toute manière une demande existe. Nos forces de l'ordre seraient-elles devenues les championnes de la verbalisation des délinquants en matière de drogue à en faire rougir de honte les corps de police lausannois et genevois ? Nul ne peut raisonnablement disputer le fait que notre ville a vu le nombre le trafic de stupéfiants augmenter de manière préoccupante et envahir progressivement l'espace public. Au-delà d'alimenter le marché de la drogue, les conséquences de cette prise en otage ont des répercussions plus graves pour notre ville :

L'attractivité de notre ville s'en trouve fortement diminuée alors que des investissements importants sont planifiés pour attirer plus de touristes (extension du musée du Léman, centre de congrès et de spectacle, amphithéâtre etc.). En contradiction avec les règles élémentaires de prévention, la proximité des jeunes occupant l'espace public avec les dealers, allant même jusqu'à les démarcher, est une porte ouverte pour initier des nouveaux consommateurs de drogues parmi les adolescents et les jeunes adultes de notre région. Les communautés de ressortissants suisses ou étrangers originaires des pays représentés au sein des dealers souffrent de la stigmatisation dont elles sont victimes alors qu'elles contribuent de manière positive et constructive à la diversité de notre population.

Fort de ce constat, des actions urgentes sont nécessaires. Parmi celles-ci les points soumis à notre Conseil aujourd'hui contribuent de manière positive à tenter de juguler ces dérives. L'augmentation du corps de police est bienvenue dans la mesure où ceci permet de renforcer les moyens et la volonté d'agir sur le terrain. L'engagement d'un commissaire ayant comme objectif prioritaire d'adresser ce problème et l'addition d'une patrouille canine spécialisée doivent figurer en bonne place de ces efforts louables. L'interdiction de périmètre pour des dealers identifiés réduira l'impunité des trafiquants et contribuera à minimiser les risques de voir nos jeunes succomber à la tentation de consommer des drogues. Au-delà de ces points, il est souhaitable d'envisager rapidement la création d'une commission municipale dédiée à ces dérives regroupant des acteurs politiques ainsi que les services concernés. Son objectif serait non seulement de suivre l'évolution de cette situation préoccupante mais aussi de proposer des solutions appropriées à ce constat édifiant pour éviter que ce triste record ne donne à la région lémanique l'appellation Grand Nyon pour tout ce qui touche au trafic de drogue.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi à une commission.

27. *Postulat de Mme Jessica JACCOUD intitulé « L'égalité des salaires – une évidence ».*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi à une commission.

28. *Postulat des partis Vert'libéral, Verts et PSN ainsi que des Conseillers Marc Bourqui, Robert Jenefsky, Jacky Colomb, Victor Allamand, Pierre Girard pour un Soutien du Conseil communal de Nyon aux communes du Pays de Gex dans leur lutte contre les forages de gaz de schiste.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Une majorité du Conseil soutient le renvoi du postulat à la Municipalité.

29. *Motion de M. Yves GAUTHIER-JAQUES intitulée « Pour une gestion rationnelle de nos travaux au Conseil communal ».*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi à une commission.

30. *Postulat de M. Maurice GAY intitulé « STOP à la mendicité ».*

M. Maurice GAY souhaite ajouter la problématique des gitans.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre DEMETRIADES prend la parole pour essayer de dire à haute voix ce qu'il espère, d'autres ont pu ressentir avec lui en lisant les quelques lignes du postulat « Stop à la mendicité ». Le but de son intervention n'est pas là d'accuser l'auteur de ce postulat ; il a tout à fait conscience que la question soulevée fait appel, auprès de tous, à des convictions et à des ressentis profonds. Cette question mérite d'être abordée. En revanche, la profondeur du sujet implique que l'on s'y attèle avec prudence et, surtout, avec du recul. Ce recul qui est indispensable à la clarté de l'esprit, nous nous devons d'en faire preuve. Plus, il devrait être érigé comme discipline à laquelle nous devrions, en tant que membres des autorités, nous soumettre en permanence. Sans ce recul, cette distanciation face au ressenti brut, nous tombons dans l'amalgame ; la plus grande maladresse des représentants politiques de tous bords. Ce postulat en fait une fidèle démonstration ; il est imprégné, dans son intégralité, de considérations pour le moins hâtives, simplistes et même pour certaines d'entre elles, erronées. Associer par exemple la mendicité aux feux de voitures, au marché de la drogue et à la présence de squats en Ville de Nyon pour parler d'ordre public, relève plus de la discussion de comptoir que des débats d'un parlement d'une cité. Même si parfois, la limite entre les deux, reste un peu floue. Ensuite, le dépôt de ce texte résume bien la situation que connaît une certaine partie de la population européenne. Les Roms, que peu de monde a le mérite de pouvoir se targuer d'en connaître les pratiques, l'histoire et les conditions de vie. Les Roms, qui font indéniablement figure de cibles dans le postulat et dont la majeure partie de la population vit dans une précarité à la limite du soutenable. Ces Roms qui partent de Roumanie, de Bulgarie, de Hongrie ou encore de Slovaquie afin de fuir une discrimination qui rappelle les années 30, pour arriver dans des pays où ils se trouvent être une des minorités bouc émissaires de tous les maux des états riches d'Europe. Certains Roms vivent du vol à la tire ou encore de la revente de métaux ramassés à la limite de la légalité. Ils représentent une minorité souvent poussée par la précarité ou embarquée au plus jeune âge dans des circuits qu'il est très difficile de quitter. Nonobstant, la mode européenne est à l'amalgame à l'encontre de cette communauté. La faute à qui ? Aux Roms qui ont une façon de vivre bien marginale de notre point de vue ? Ou à nous la faute qui sommes terrorisés par les différences ? Enfin, sur la question même de la mendicité, il est proprement choquant que l'on puisse se laisser aller à dire, pour n'importe quelle ville qui soit, qu'elle fût en devenir un « Eldorado » pour les mendiants. De quel Eldorado s'agirait-il ? Un Eldorado dans lequel des gens perdraient un peu plus de leur dignité à chaque fois qu'ils tendraient la main pour, au final, finir une journée avec moins de 10 francs dans la poche ? Un Eldorado dans lequel l'occupation principale d'une journée consisterait à rester assis par terre en levant les yeux vers un potentiel bienfaiteur qui daignerait lancer une pièce ? Un Eldorado dans lequel il faudrait se promener en tremblant de la tête au pied et en titubant sur des béquilles pour susciter la pitié des passants ? Il a l'intime conviction que n'importe quel mendiant échangerait volontiers cet Eldorado contre le quart de la qualité de vie des membres de notre Conseil. Pour conclure, il souhaite que les Conseillers se posent les questions dont il vient de dessiner les contours pour essayer de donner à notre ville la fierté d'avancer de manière raisonnée d'un point de vue moral. Il espère du moins que la commission qui examinera le postulat pourra siéger avec des esprits apaisés et le sérieux nécessaire afin d'éviter la dérive des discours que l'on a pu constater dans le texte qui a été soumis.

M. Christian UDASSE reconnaît que M. Démétriades a raison sur certains points, mais il le trouve angélique. Pour lui, le vrai problème, ce sont les mafias. Il est pour les gens du voyage et demande que l'on ne fasse pas de racisme. La mendicité est là, mais les chefs de ces mendiants ont de grosses villas. Il demande de la prudence.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY recommande à la commission d'évaluer si le postulat doit être renvoyé à la Municipalité sans plus. Elle demande également de ne pas ajouter la problématique des gitans et de ne traiter qu'un sujet à la fois. De même, pour le postulat de Mme Nelissen, ne pas traiter du problème de la végétation que mentionnait M. Allamand. En restant dans l'unité de matière, la Municipalité peut répondre plus efficacement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi du postulat à une commission.

31. Communications municipales

M. le Municipal Claude DUPERTUIS signale que, conformément à la LAPEL, les tarifs de l'électricité doivent être communiqués avant le 31 août chaque année et que les consommateurs éligibles peuvent choisir leur fournisseur avant le 31 octobre. Il rappelle que les tarifs ont deux composantes : l'acheminement et le prix d'approvisionnement de l'énergie y compris la marge fixée par la Municipalité (10,5% jusqu'en 2013)). L'Elcom a introduit un nouveau mode de calcul des différences de couverture. Celles-ci se calculent après bouclage de l'exercice comptable, permettant ainsi sur la base des coûts réels de s'assurer que les tarifs calculés sur la base des coûts provisionnels n'aient pas été ni trop hauts, ni trop bas. Le cas échéant, un ajustement est obligatoire, la différence est restituée ou facturée au client deux exercices plus tard. Dès lors, il informe le Conseil que pour 2013, les prix vont baisser de l'ordre de 6% pour les particuliers et 8% pour les industriels. Ceci est le résultat de la ristourne de 2011, de la baisse des tarifs contractuels avec les SIG et de la très bonne gestion avec Enerdis Approvisionnement.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ répond à Mme Christine TROLLIET au sujet de l'association Pro-Jet. Elle signale que Pro-Jet met en place des projets de réinsertion professionnelle pour les jeunes. Avec une quarantaine de collaborateurs, Pro-Jet met en place des ateliers de réinsertion, tel que Semolac dans divers secteurs. Pro-Jet est mandaté par les services cantonaux genevois et vaudois compétents qui subventionnent les ateliers mis en place, subventions qui devraient couvrir la totalité de coûts. Toutefois, elles tiennent compte des recettes liées à la vente de la production de certains ateliers. Lorsque ces recettes sont mauvaises, le déficit doit être couvert par l'association avec ses fonds propres. En 2011, elle a lancé des projets non subventionnés censés compenser des subventions insuffisantes, notamment une entreprise de nettoyage qui a dû être abandonnée au vu de la concurrence féroce dans ce secteur et qui a laissé un lourd déficit, comblé par les fonds propres. Cet échec et quelques divergences de vues, ont conduit l'association à se séparer de sa directrice et de son comptable fin 2011. Le nouveau directeur et son comité se sont donnés jusqu'à fin 2012 pour redresser la situation financière. Une importante recherche de fonds a été mise en place qui porte déjà ses fruits. Elle s'est approchée d'associations et fondations régionales. Pour l'instant, l'association a renoncé à solliciter chaque commune séparément. Son comité a défini un redimensionnement de ses activités en adoptant une politique plus prudente en matière de lancement de nouveaux projets.

M. le Municipal Claude ULDRY rappelle que certains Conseillers avaient, en 2011, demandé que la buvette du Rocher soit remise en état et qu'une grille ferme la buvette pour des questions de sécurité, de vandalisme et d'utilisation plus facile. Un montant avait été mis au budget dans la version 1, mais avait été enlevé lors de la deuxième version pour des questions d'économies. Or, aujourd'hui, le préavis du site Nyon Rocher va être soumis prochainement à la COGES pour bouclage. Il reste sur ce préavis un montant de l'ordre de CHF 80 à 90'000.-. L'idée est de faire ces travaux, qui se chiffrent à environ CHF 35'000.- avec ce préavis. Néanmoins, avant de procéder à ceux-ci, M. le Municipal demandera l'avis de la COGES puisqu'ils n'étaient pas prévus dans le préavis qui jugera la pertinence de la proposition, le but étant de répondre à ces sociétés sportives d'une manière positive. Ce n'est qu'en cas de réponse positive de la COGES que les travaux seront entrepris.

M. le Municipal Olivier MAYOR répond à M. Braulio MORA au sujet du sentier du Rocher et lui signale que les travaux ont été effectués. Il signale encore que la rue de la Morâche, devant le centre de la Combe, va pouvoir être assainie cet automne.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE répond à M. Jacques HANHART au sujet des adresses email des abonnés à TRN qui devraient passer à une adresse @netplus.ch et non @trn.ch. Elle signale que le partenariat a changé pour améliorer les prestations, notamment dans la téléphonie. Ce partenariat avec Netplus devient toujours plus global afin d'être concurrentiel face à Swisscom. Tous les partenaires au sein de Netplus ont conclu une convention pour la communication et le marketing. Les clients TRN ont reçu un courrier les informant de ce changement et ils ont une année de transition en douceur.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT présente le nouveau chef de service des RRH, M. Pierre Zeender qui succède à M. Claude-Alain Bürki, parti à la retraite. M. Zeender était auparavant responsable de ressources humaines à l'Université de Genève, à la BCV et dans différents milieux privés et institutionnels, dont l'Etat de Vaud. Il a participé à diverses modernisations de services RH, d'harmonisation de processus clés et à l'élaboration de nouveaux règlements du personnel. Son expérience et ses compétences seront très utiles pour relever les défis du service, tels que des processus à moderniser, un climat de travail auquel il faut être attentif et le nouveau statut du personnel, un des projets emblématiques de la législature. Il lui souhaite une cordiale bienvenue.

32. Divers et propositions individuelles.

M. Jacky COLOMB souhaite que l'on s'occupe de l'entrée de la ville le long de la route du Stand en venant d'Eysins. Il y a sur la gauche un dépôt de ferraille, vieilles carrosseries et véhicules sur la voie publique. Il demande que l'on active cette chose qui prend de l'ampleur et plus on attend, plus il sera difficile à rétablir un visage correct de cette entrée.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY lui demande un peu de patience, les services s'en occupent. Cette parcelle est en relation avec une autre vers la caserne de pompiers sur laquelle les choses avancent.

M. Jean-Paul URSENBACHER demande à être convoqué par carte pour les commissions, car il n'a pas d'email.

Mme Doris ULDRY fait à nouveau la demande à la Municipalité pour installer des défibrillateurs en ville de Nyon, car ceux-ci peuvent sauver des vies. Elle souhaite que la Municipalité revoie sa position, de récents événements ont montré leur utilité.

M. Claude FARINE revient sur la présentation du plan de stationnement lors duquel Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY avait annoncé un plan des pistes cyclables. Il souhaite savoir ce qu'il en est.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY lui répond que les cheminements piétonniers et des pistes cyclables sont en cours et les résultats seront prochainement présentés.

M. le Président signale encore que suite à la demande des présidents de partis que les séances de commissions débutent à 20h., le sujet sera prochainement traité par le Bureau, d'entente avec la Municipalité.

A 23h.31, M. le Président lève la séance.


CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



André CATTIN

La secrétaire :



Nathalie VUILLE

Annexes : liste des commissions
communications municipales séance du 25 juin 2012

LISTE DES COMMISSIONS

Rapport N° 60 Plan solaire

1 ^{er} Nommé:	TSCHUY Frédéric	PS	Ch. de Bonmont 21	f.tschuy@vtxnet.ch
	BODMER Fabrice	PLR	Ch. des Plantaz 34	fabrice.bodmer@plr-nyon.ch
	HANHART Jacques	PIN	Chantemerle 26	prive@hanhart-electricite.ch
	KARLEN Dominique	SOC	Ch. de la Croisette 53A	dominique.karlen@me.com
	MIEVILLE Laurent	VL	Grand-Rue 38	laurent@mieville.ch
	PUHR Christian	VERST	Ch. de Prélaz 44	cpuhr@bluewin.ch
	TRACCHIA Franco	PLR	Ch. de Bonmont 6B	francot@windowslive.com
	UDASSE Christian	UDC	Rte de St-Cergue 8	christian.udasse@mecan-decoupe.ch

Préavis N° 61 Parking de la Duche

COFIN

Préavis N° 62 Aspirants de police

1 ^{ère} Nommée:	FARAUT LINARES Roxane	PLR	Promenade du Mont-Blanc 8b	roxane@faraut.com
	BOURQUI Fabien	VERTS	Ch. de Bourgogne 9	bourquif@postmail.ch
	BURKI-HENRIOD Véronique	PLR	Rue du Collège 22	lajavableue.vbh@gmail.com
	DEMETRIADES Alexandre	PS	Grand-Rue 2	alexandredemetriades@hotmail.com
	FARINE Claude	PS	Rte de St-Cergue 96	cl.farine@bluewin.ch
	SOLDINI Sacha	UDC	Rte des Tattes d'Oie 1	sachasoldini@hotmail.com
	VOGEL David	VL	Rte de St-Cergue 108A	davidvogel_com@hotmail.com
	VUILLE Jean-Pierre	PIN	Ch. d'Eysins 16	jipivuille@bluewin.ch

Préavis N° 63 Taxe financement communautaire

1 ^{er} Nommé:	WAHLEN Pierre	VERTS	Ruelle du Forum 5	pierrewahlen@bluewin.ch
	BOURQUI Marc	PIN	Ch. de Bourgogne 9	bourquim@postmail.ch
	BUCHS Patrick	VL	Ch. des Plantaz 24bis	patbu6@hotmail.com
	DE GARRINI Luciano	PLR	Rue St-Jean 32	luciano.degarrini@gmail.com
	ETHENOZ-DAMOND Gabrielle	PS	ch. du Lignolet 7	g.ethnoz@club-soft.ch
	GRAF Albert	UDC	Av. A.-Cortot 1	graf@lawswiss.com
	GUIGNET Mireille	PLR	Ch. des Plantaz 27	m.guignet@club-soft.ch
	LUGEON Séverine	PS	Mafroi 6bis	lugeon.severine@gmail.com

Préavis N° 64 UAPE Etraz 50

1 ^{ère} Nommée:	CHAPPUIS Vera	UDC	Rte des Tattes d'Oies 85	vera_chappuis@hotmail.com
	ALTIERI Luigi	PS	Rte du Stand 62	matese69@bluewin.ch
	ANNEN Valérie	PIN	Place du Marché 8	val.annen@sunrise.ch
	BIELER Eric	PLR	Ch. des Plantaz 26	eric.bieler@vtxnet.ch
	DUFOUR Laurence	PLR	Rue de Rive 41	laurencedufour@hotmail.com
	NELISSEN Bernadette	VERTS	Ch. de la Combe 26	bernadettenelissen@gmail.com
	POZZA Oswaldo	VL	Rue de Rive 53	oswaldo.pozza@bluewin.ch
	STALDER Olivier	PS	Rte d'Oulteret 19b	olivier.stalder@vtxnet.ch

Préavis N° 65 Arrêté d'imposition 2013

COFIN

Préavis N° 66 Crédits supplémentaires

COFIN

Préavis N° 67 Financement des déchets

1 ^{er} Nommé:	COLOMB Jacky	PIN	Ch. des Pâquerettes 15A	j.colomb@bluewin.ch
	CARRARD Raymond	PS	La Levratte 38	mrcar@sunrise.ch
	FREI Maurice	PLR	Av. Alfred-Cortot 7b	maurice.frei@bluewin.ch
	FÜGLISTER Jean-François	UDC	Rue de la Colombière 25	jff@fuglister.net
	GAUTHIER-JAQUES Yves	PLR	Rte des Tattes d'Oie 77c	ys.gauthier@sunrise.ch
	SCHWERZMANN Danièle	PS	Ruelle des Moulins 15	daniele.schwerzmann@bluewin.ch
	TROLLIET Christine	VERTS	ch. du Lignolet 40	christine.trolliet@bluewin.ch
	VOGEL David	VL	Rte de St-Cergue 108A	davidvogel_com@hotmail.com

Préavis N° 68 Skatepark

1 ^{er} Nommé:	GAY Maurice	PLR	Ch. du Truel 1	mauricegay@mgsi.ch
	CARRON Margaux	VL	Ch. du Canal 15	margauxcarron@yahoo.com
	COLOMB Jacky	PIN	Ch. des Pâquerettes 15A	j.colomb@bluewin.ch
	DEMETRIADES Alexandre	PS	Grand-Rue 2	alexandredeometriades@hotmail.com
	DESPONDS Vincent	PS	Rte de Divonne 23	desponds120@hotmail.com
	FREI Maurice	PLR	Av. Alfred-Cortot 7b	maurice.frei@bluewin.ch
	UDASSE Christian	UDC	Rte de St-Cergue 8	christian.udasse@mecan-decoupe.ch
	VOGEL Jürgen	VERTS	Ch. du Lignolet 14	j.vogel@deckpoint.ch

Postulat Y. Gauthier-Jaques, école du Couchant

1 ^{er} Nommé:	BUCHS Patrick	VL	Ch. des Plantaz 24bis	patbu6@hotmail.com
	FROIDEVAUX Yves	PS	La Levratte 34	yves.froidevaux1@mac.com
	GAUTHIER-JAQUES Yves	PLR	Rte des Tattes d'Oie 77c	ys.gauthier@sunrise.ch
	GIRARD Pierre	PIN	Ch. de Mangette 3	girard.pierre@bluewin.ch
	KRASNIQI Sadik	PS	rte de St-Cergue 8	skrasniqi@infomaniak.ch
	SOLDINI Sacha	UDC	Rte des Tattes d'Oie 1	sachasoldini@hotmail.com
	TROLLIET Christine	VERTS	ch. du Lignolet 40	christine.trolliet@bluewin.ch
	WILLI Bernhard	PLR	Ch. de la Dôle 4	bernhard@willifamily.ch

Postulat D. Vogel, livraison à domicile

1 ^{ère} Nommée:	BÜRKI-HENRIOD Véronique	PLR	Rue du Collège 22	lajavableue.vbh@gmail.com
	ALTIERI Luigi	PS	Rte du Stand 62	matese69@bluewin.ch
	FAVRE Suzanne	PLR	Ch. du Joran 3	suzanne.favre@bluewin.ch
	PUHR Christian	VERTS	Ch. de Prélaz 44	cpuhr@bluewin.ch
	ROCHAT Blaise	PIN	Av. Alfred-Cortot 9C	bdfrochat@bluewin.ch
	TSCHUY Frédéric	PS	Ch. de Bonmont 21	f.tschuy@vtxnet.ch
	URSENBACHER Jean-Paul	UDC	Rue du Collège 16	Par SMS au 077 627 57 65
	VOGEL David	VL	Rte de St-Cergue 108A	davidvogel_com@hotmail.com

Postulat B. Nelissen, vandalisme, alcool, drogue

1 ^{er} Nommé:	LUGEON David	PS	Mafroi 6bis	davidlugeon@hotmail.com
	AJVAZZI Sejdja	PS	Ch. des Cottages 7	sejo_ajvazi@hotmail.com
	ALLAMAND Victor	PIN	Rue de la Combe 2	impr.ian@bluewin.ch
	AZENHA Henrique	UDC	Rue de la Colombière 8	azenhah@gmail.com
	FARAUT LINARES Roxane	PLR	Promenade du Mont-Blanc 8B	roxane@faraut.com
	GLASSON Philippe	PLR	Rue de la Combe 15	glassyra@bluewin.ch
	MIEVILLE Laurent	VL	Grand-Rue 38	laurent@mieville.ch
	NELISSEN Bernadette	VERTS	Ch. de la Combe 26	bernadettenelissen@gmail.com

Postulat J. Jaccoud, égalité des salaires

1 ^{er} Nommé:	GRAF Albert	UDC	Av. A.-Cortot 1	graf@lawswiss.com
	CARRON Margaux	VL	Ch. du Canal 15	margauxcarron@yahoo.com
	DUMAS Antoine	PLR	Quartier de la Levratte 28	antoine.dumas@bluewin.ch
	FAVRE Suzanne	PLR	Ch. du Joran 3	suzanne.favre@bluewin.ch
	GRAF ZAUGG Marlyse	VERTS	Ch. du Rayon-de-Soleil 18a	marlyse.grafzaugg@vtxnet.ch
	JACCOUD Jessica	PS	Ch. de Pré-Fleuri 15	jessica.jaccoud@me.com
	STALDER Olivier	PS	Rte d'Oulteret 19b	olivier.stalder@vtxnet.ch
	ULDRY Doris	PIN	Rte des Tattes d'Oie 5	famuldry@bluewin.ch

Motion Y. Gauthier-Jaques, gestion rationnelle du Conseil

1 ^{er} Nommé:	RUPPRECHT Knut	VERTS	Ch. des Rosiers 7	knut.rupprecht@sunrise.ch
	ALLAMAND Victor	PIN	Rue de la Combe 2	impr.ian@bluewin.ch
	FROIDEVAUX Yves	PS	La Levratte 34	yves.froidevaux1@mac.com
	GAUTHIER-JAQUES Yves	PLR	Rte des Tattes d'Oie 77c	ys.gauthier@sunrise.ch
	PIEREN Taïna	VL	Rte du Boiron 71	taina2001@gmail.com
	SOLDINI Sacha	UDC	Rte des Tattes d'Oie 1	sachasoldini@hotmail.com
	TAWIL Joël	PLR	Av. des Eules 9c	joel.tawil@bluewin.ch
	TSCHUY Frédéric	PS	Ch. de Bonmont 21	f.tschuy@vtxnet.ch

Postulat M. Gay, mendicité

1 ^{er} Nommé:	BEURET Philippe	PS	Ch. de la Croisette 28	philippe.beuret28@gmail.com
	BISCHOFBERGER Jean	VERTS	Av. A.-Cortot 6	jblammergeier@gmail.com
	CARRON Margaux	VL	Ch. du Canal 15	margauxcarron@yahoo.com
	DEMETRIADES Alexandre	PS	Grand-Rue 2	alexandredeutriades@hotmail.com
	GAY Maurice	PLR	Ch. du Truel 1	mauricegay@mgsi.ch
	GLASSON Maurice	PLR	Rue de la Combe 15	glassyra@bluewin.ch
	HANHART Jacques	PIN	Chantemerle 26	prive@hanhart-electricite.ch
	PERRET Philippe-Jean	UDC	Ch. du Joran 5D	pj.perret@sunrise.ch

Communications au conseil communal concernant des travaux à réaliser en urgence dans le bâtiment des classes tartines et sur l'état d'avancement du projet d'optimisation énergétique des bâtiments communaux

Monsieur, le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Lors d'un contrôle de routine dans le bâtiment des classes tartines à la rue des Marchandises, nous avons constaté que le plancher et la poutraison étaient attaqués par des champignons. Après les avoir fait analyser, il s'avère heureusement, qu'il ne s'agit pas de la méréule, champignon hautement ravageur, mais d'une espèce moins invasive. Il semble que la zone atteinte soit circonscrite à la partie des toilettes. Deux WC ont dut être fermés par précaution. Des travaux urgents seront entrepris cet été. Il s'agit d'enlever le lino, de démonter les sanitaires, de changer la poutraison ainsi que le plancher et de remettre en état les lieux.

Des grilles de ventilation seront installées afin de ventiler le vide sanitaire se situant entre le sol et le plancher. La construction de ce bâtiment date d'une vingtaine d'années. A ce moment là il a été présenté comme une construction provisoire.

Le montant des travaux ne devrait pas dépasser les CHF. 50000.- ; il ne pourra être absorbé par le budget alloué à l'entretien. Si nécessaire une demande de crédit supplémentaire sera déposée par le biais du préavis de la première tranche de crédits supplémentaires au conseil de septembre. Par ailleurs la COGES lors de sa visite vendredi dernier a été avertie et a pu visualiser les dégâts.

Je souhaite vous donner aussi des nouvelles concernant la mise en œuvre des mesures figurant dans le préavis sur l'optimisation énergétique. Le collaborateur engagé en février 2012 nous a quittés en mai dernier. Le travail effectué pendant cette période, plus particulièrement sur quelques bâtiments scolaires, entre autres, a mis en évidence la nécessité d'effectuer un gros travail de mise à niveau de nos installations techniques avant de pouvoir procéder à de simples réglages de nos installations. Fort de ces deux éléments, il apparaît nécessaire de revoir la méthode de réalisation des actions prévues dans la première phase de ce projet. Par ailleurs, le nombre important de projets dédiés au service Architecture et Bâtiments, nous amène à mener une réflexion sur la conduite de tous ces projets avant de lancer une nouvelle procédure de recrutement, d'un nouveau collaborateur. Afin de retarder le moins possible l'avancée des travaux prévus dans ce préavis et tout en respectant l'enveloppe financière allouée, il sera procédé à une redistribution de certains montants. Les réparations à effectuer seront pilotées par un bureau externe alors qu'initialement elles auraient du être conduites par notre collaborateur. Le poste vacant ne sera donc pas repourvu cette année afin de garantir les crédits alloués pour l'année 2012. Il est dès lors possible que dans sa première partie, le projet prenne du retard.

La COGES, lors de sa visite a été avertie. Une séance conjointe de la COGES et de la COFIN sera organisée afin de donner toutes les explications requises.